

LE MATERIEL

Pour pratiquer vous aurez besoin :



Masque



Tuba



Paire de palmes



Maillot de bain



Bonnet de bain



Serviette de bain



Sandaes de piscine



1 jeton de caddies



Savon

Le gilet stabilisateur et le détendeur vous sont prêtés par le club



Les moniteurs et l'équipe matériel seront là pour vous conseiller ; inutile de vous précipiter pour l'achat de votre matériel. Pour les premières séances nous vous prêterons du matériel.

*Nous avons un partenariat avec les magasins **plongée équilibre** 84 rue du rocher 75008 Paris (10 min à pied de la gare Saint Lazare) et **Fadis Diving** 70 rue Henri Barbusse 92000 Nanterre -10% sur vos achats.*

L'EQUIPE BENEVOLE

Les membres du COMA PLONGEE sont tous bénévoles et ne sont donc pas rémunérés.

Nous pensons que nos adhérents sont notre force, par conséquent nous sollicitons les compétences de chacun pour faire vivre le club au quotidien.

La cohésion, le dynamisme, la simplicité et le respect sont les maîtres mots du club.

Avant d'accéder au bassin pour des raisons de sécurité, présentez-vous au secrétariat pour signer la fiche d'émargement avant de gagner les bassins.

Si vous oubliez ; pas de panique la fiche d'émargement sera posée sur la table de la fosse, pensez à la remplir svp.

Le secrétariat est là pour répondre à vos demandes dans les meilleurs délais.

Alors n'hésitez pas à nous solliciter.

LES SUBVENTIONS

Une dynamique d'équipe positive dans un club est un facteur fondamental, le COMA PLONGEE subventionne donc le passage de brevet d'encadrement **(1)**

(Pour les modalités pratiques, renseignez-vous auprès du secrétariat)

A. Examen Initiateur (réalisé au sein du Comité Départemental)

CANDIDAT ADMIS = passage de niveau SUBVENTIONNE A 100%

CANDIDAT NON ADMIS = passage de niveau SUBVENTIONNE A 50%

B. Examen Niveau IV (P4 ou Guide de palanquée) ou MF1 **(2)**

CANDIDAT ADMIS = passage de niveau SUBVENTION (PLAFONNEE A 400 €)

CANDIDAT NON ADMIS = 50% DU CANDIDAT ADMIS (PLAFONNEE A 200 €)

MF1 = financement du stage initial et du stage final.

C. Pour les autres subventions, merci de vous rapprocher du CODIR

(1) Cette aide s'assortit d'une obligation d'enseignement dans le club de deux ans consécutifs. A l'issue de cette période, elle devient définitivement acquise.

En cas de départ anticipé, sauf cas de force majeure, le bénéficiaire de la formation s'engage à restituer tout ou partie de la participation financière supportée par le club, au prorata temporis de son obligation. (Article 15 du Règlement Intérieur du COMA Plongée)

(2) Le financement du stage est susceptible d'être majoré dans le but d'encourager et de motiver la formation de d'encadrement.

REGLEMENT COTISATION

Pour le règlement de votre cotisation

chèques

Possibilité de régler en 2 mensualités - 1ère mensualité en 04 octobre 2021

- 2ème mensualité le 03 janvier 2022

Un virement bancaire de la totalité de la cotisation sur le compte du COMA PLONGEE (CIC Argenteuil val notre dame)

IBAN : FR76 3006 6103 9100 0107 8460 144 BIC : CMCIFRPP

Avec pour libellé obligatoire votre nom de famille et prénom.

Pour les adhérents bénéficiant d'une prise en charge partielle ou totale de leur cotisation par leur comité d'entreprise, une attestation sera délivrée sur demande au Secrétariat.

Cependant, vous devrez vous acquitter des cotisations auprès du COMA Plongée, charge à vous d'obtenir le remboursement directement auprès de votre CE.

ASSURANCE

Du seul fait de votre **licence** vous bénéficiez de la garantie "**Responsabilité Civile**", qui vous couvre pour les dommages que vous pourriez causer involontairement à des tiers dans le cadre de la pratique des activités reconnues par la FFESSM.

Vous bénéficiez également d'un contrat fédéral de protection juridique.

Nous vous recommandons l'assurance **Loisir 2** qui vous couvre contre les dommages corporels auquel la pratique des activités reconnues par la FFESSM peut vous exposer.

**Pour plus de détails les fichiers des assurances des licenciés sont téléchargeables sur le site www.cabinet-lafont.com. ou via www.ffessm.fr .*

Vous pouvez également en demander un exemplaire au CODIR.

CONTACTS

Le président **Mr Sylvain VALERE** president.comaplongee@gmail.com

Le trésorier : **Mr Pascal HENRI** comaplongee@gmail.com

Le secrétariat : **Mme Sonia CORREIA** et **Mme Corine SOPEL** : comaplongee@gmail.com

Pour être informé de toutes nos activités et des éventuelles informations de dernières minutes :



Facebook : Coma Plongee Apnee

Groupe Facebook : *COMArgenteuil-Plongée sous-marine*



Instagram : @comaplongee

Site web : <http://coma-plongee.com/>

**IL EST IMPORTANT POUR LA BONNE MARCHE DU CLUB DE NOUS RETOURNER
VOTRE DOSSIER RAPIDEMENT ET COMPLETE (au plus tard le 01/10/2020)**

PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

- la fiche d'adhésion remplie et signée **par mail**
- la cotisation par chèque à l'ordre du COMA Plongée (tous les chèques doivent être remis lors de l'inscription) ou 1 virement bancaire
- 1 photo d'identité **par mail** comaplongee@gmail.com (*Pour un nouvel adhérent*)
- certificat médical uniquement **par mail** (vous devrez enregistrer vous-même votre certificat sur votre espace <https://monespace.ffessm.fr/pages/accueil> le club regardera uniquement si votre certificat est à jour, (sauf pour les nouveaux adhérents))
- pour les HANDI certificat médical délivré par un médecin fédéral ou un médecin hyperbare **par mail**
- Pour les mineurs : l'autorisation parentale ou titulaire
- Certificat de scolarité ou carte de collégien, lycéen, étudiant, etc.
- Copie de vos cartes de niveaux papier ou par mail comaplongee@gmail.com (*Pour un nouvel adhérent*)